

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

LCK 914 CSB/COD/DCO

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: HACH LANGE GmbH  
Rue: Willstätterstr. 11  
Lieu: D-40549 Düsseldorf  
Téléphone: +49 (0)211 5288-383  
e-mail: SDS@hach.com  
Internet: www.de.hach.com  
Service responsable: HACH LANGE NV/SA  
Motstraat 54  
B-2800 Mechelen  
Tel. +32 15 42 35 00 \* Fax +32 15 41 61 20  
e-Mail: info-be@hach.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 1B

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 2 de 11

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide sulfurique ... %  
Mercure(II) sulfaté  
dichromate de potassium  
Argent sulfaté

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H331 Toxique par inhalation.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H340 Peut induire des anomalies génétiques.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels

**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.3. Autres dangers**

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 3 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7664-93-9	Acide sulfurique ... %			65 %
	231-639-5	016-020-00-8		
	Skin Corr. 1A; H314			
7732-18-5	Eau			>30 %
	231-791-2			
7778-50-9	dichromate de potassium			<1 %
	231-906-6	024-002-00-6		
	Ox. Sol. 2, Carc. 1B, Muta. 1B, Repr. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H272 H350 H340 H360FD H330 H300 H312 H314 H334 H317 H372 H400 H410			
7783-35-9	Mercure(II) sulfate			<1 %
	231-992-5	080-002-00-6		
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H310 H330 H300 H373 H400 H410			
10294-26-5	Argent sulfate			<0,5 %
	233-653-7			
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57).

dichromate de potassium

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Après contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**Après ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### LCK 914 CSB/COD/DCO

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 4 de 11

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation et corrosion

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses En cas d'incendie, peut se former: soufre oxydes, vapeurs de mercure

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

#### **Information supplémentaire**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la lumière.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 5 de 11

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	1		(8 h)	
		-	3		Courte durée (15 min)	
-	Chrome VI, composés solubles dans l'eau en Cr (non classés ailleurs)	-	0,05		(8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

**Mesures d'hygiène**

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection des mains**

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

**Protection de la peau**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	orange	
Odeur:	inodore	
pH-Valeur (à 20 °C):		< 1
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		300 °C
Point de sublimation:		non applicable
Point de ramollissement:		non applicable
Point d'écoulement:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 6 de 11

**Dangers d'explosion**

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

non applicable

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

Température d'inflammation:

non applicable

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

donnée non disponible

**Propriétés comburantes**

donnée non disponible

Pression de vapeur:

donnée non disponible

Pression de vapeur:

donnée non disponible

Densité (à 20 °C):

1,55 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente:

non applicable

Hydrosolubilité:

complètement soluble

(à 20 °C)

**Solubilité dans d'autres solvants**

donnée non disponible

Coefficient de partage:

donnée non disponible

Viscosité dynamique:

donnée non disponible

Viscosité cinématique:

donnée non disponible

Durée d'écoulement:

donnée non disponible

Densité de vapeur:

donnée non disponible

Taux d'évaporation:

donnée non disponible

Épreuve de séparation du solvant:

donnée non disponible

Teneur en solvant:

donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:

non applicable

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Des fumées dangereuses peuvent se dégager au-dessus de 300 °C.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières organiques, Bases, Métaux alcalins, Des métaux, Ammoniaque, Agents réducteurs, Acide nitrique. Réagit violemment au contact de l'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 7 de 11

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

 Trioxyde de soufre  
 Oxydes de chrome

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
7778-50-9	dichromate de potassium					
	orale	DL50	25 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	1170	rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	0,094	Rat		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	0,094	Rat		
7783-35-9	Mercure(II) sulfate					
	orale	ATE	5 mg/kg			
	cutanée	ATE	5 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l			
10294-26-5	Argent sulfate					
	orale	DL50 mg/kg	5000	rat		

**Irritation et corrosivité**

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

H340 - Peut induire des anomalies génétiques.

H350 - Peut provoquer le cancer.

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas d'information toxicologique disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucun à notre connaissance.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 8 de 11

**Information supplémentaire**

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7778-50-9	dichromate de potassium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,131	96 h	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,59 mg/l	0,16 -	96 h	Chlorella vulgaris	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,035	48 h	Daphnia magna	
7783-35-9	Mercure(II) sulfate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h		
10294-26-5	Argent sulfate					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,0045	48 h	Crustacés	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 9 de 11



**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2922
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (, Mercure(II) sulfate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	8+6.1
	 
Code de classement:	CT1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité dédagée:	E0
Catégorie de transport:	1
N° danger:	886
Code de restriction concernant les tunnels:	C/D

**Transport fluvial (ADN)****Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non testé

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2922
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Chromosulphuric acid, mercury sulphate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	8+6.1
	 
Marine polluant:	-
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité dédagée:	E0
EmS:	F-A, S-B
Groupe de ségrégation:	acids

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2922
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Chromosulphuric acid, mercury sulphate)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I

**Fiche de données de sécurité**



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 10 de 11

Étiquettes:	8+6.1
	 
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
Passenger LQ:	Forbidden
Quantité dédagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	850
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	0.5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	854
IATA-Quantité maximale (cargo):	2.5 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Mercure(II) sulfate

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):  
dichromate de potassium

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 28: dichromate de potassium

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Révision: 12.09.2018  
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2.2, 7, 11, 15, 16  
Révision: 02.02.2018  
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2.2, 13  
Révision: 23.06.2016  
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2.2

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCK 914 CSB/COD/DCO**

Date de révision: 12.09.2018

Code du produit: LCK914

Page 11 de 11

Révision: 07.04.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Muta. 1B; H340	Méthode de calcul
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
Repr. 1B; H360FD	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*